



Mémoire de Québec Solidaire Bonaventure

Présenté

A la Commission sur la représentation électorale

New Richmond

Le 27 mai 2008

L'association du comté de Bonaventure du parti Québec Solidaire désire faire part de son opposition à la nouvelle proposition concernant le redécoupage de la circonscription de Bonaventure.

La position ici présentée a été acceptée à l'unanimité par les membres lors de la dernière assemblée générale annuelle. Nous voulons vous présenter ici, la position officielle de notre association. Vous trouverez à l'annexe 1, une copie de la résolution adoptée par les membres.

Nous voulons également appuyer le mémoire de Québec Solidaire revendiquant un nouveau mode de scrutin qui incorporerait le principe du vote proportionnel. Vous trouverez à l'annexe 2, une copie du mémoire du parti Québec Solidaire.

Aux éléments déjà apportés dans les deux documents apparaissant aux annexes nous aimerions en ajouter un autre concernant l'aspect historique et culturel du comté que vous voulez charcuter.

Histoire et culture acadiennes

Le comté de Bonaventure compte une importante population d'Acadiens et d'Acadiennes dont les ancêtres ont résisté à la déportation de 1755 à 1763. Nous avançons qu'une majorité de la population est de descendance acadienne sur l'ensemble du territoire s'étendant de L'Ascension de

Patapédia à Shigawake et même au-delà. Le secteur de Pointe-à-la-Croix à L'Ascension ne fait pas exception. Des considérations sociales et culturelles qui tiennent compte de ce fait deviennent donc incontournables.

Des organisations et des institutions à respecter

Aux considérations culturelles, il y a aussi toute la question du respect des structures politiques et administratives que s'est donnée la population au fil des ans. La proposition actuelle ne reconnaît ni le territoire de la MRC Avignon, ni la région administrative Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, ni les territoires des nombreuses instances publiques et para-publiques notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation.

La région gaspésienne connaît un déclin de sa population depuis maintenant quatre décennies et chaque remaniement de la carte électorale se fait inmanquablement au détriment de notre population. Dans chaque région, dont la nôtre, des milliers de gens votent à chaque élection sans jamais avoir de véritable représentation en terme d'un projet de société basé sur des valeurs autres que celles véhiculées par les partis traditionnels. Lors d'élections générales, cela peut représenter quelques centaines de milliers d'électeurs au Québec qui ne sont pas représentés à cause de notre mode de scrutin uninominal à un tour.

En guise de conclusion

Nous demandons donc à la Commission de faire les ajustements proposés pour maintenir à l'intérieur du comté de Bonaventure le territoire compris entre Pointe-à-la-Croix et L'Ascension.

Nous demandons aussi à la Commission de faire en sorte qu'il y ait une suite concrète aux consultations déjà faites sur la réforme électorale en proposant à nouveau un nouveau mode de scrutin proportionnel selon les orientations proposées par Québec Solidaire.

Merci de nous avoir donné cette occasion de se faire entendre.

L'exécutif de Québec Solidaire du comté de Bonaventure

Par : Michel Goudreau et Patricia Chartier
Représentants

Pièce jointe

Annexe 1

RÉSOLUTION D'URGENCE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2008

Québec Solidaire Bonaventure

Résolution adoptée concernant la nouvelle délimitation électorale pour Bonaventure

- Considérant que la nouvelle carte électorale proposée ne fait que qu'affaiblir davantage notre région en terme de représentation;
- Considérant le droit à la représentation des idées ainsi que du droit d'incarner cette représentation dans des modifications à la Loi électorale ;
- Considérant que le gouvernement de M. Charest s'était engagé à réformer le mode de scrutin durant son premier mandat et qu'il y a maintenant trois ans que l'avant-projet de loi a été déposé ;
- Considérant qu'à la réouverture des travaux en chambre en 2008, deux années se seront écoulées depuis la fin des audiences de la Commission spéciale sur la Loi électorale lors desquelles l'avant-projet de loi avait été jugé nettement insuffisant ;
- Considérant que Québec Solidaire préconise la proportionnelle et que l'application de ce modèle éviterait ces levées de boucliers en région chaque fois qu'il y a mise à jour de la carte électorale;
- Considérant la tendance actuelle des élus de s'attaquer au messager (le directeur général des élections) et non à la Loi électorale telle qu'adoptée;
- Considérant la proposition de diviser entre deux comtés distincts le territoire de la MRC Avignon (en excluant le territoire de Pointe-à-la-Croix, Matapédia, les Plateaux);
- Considérant que cette exclusion ne respecte pas les limites de la région administrative Gaspésie-les-Îles ni celui de la MRC Avignon;

À ces cause il est proposé et résolu que :

1. L'Association exige du gouvernement Charest qu'il donne suite aux études et consultations menées sur un nouveau mode de représentation proportionnelle et qu'il dépose avant l'été 2008 un projet de loi pour modifier la loi électorale en ce sens.
2. L'Association Québec Solidaire de Bonaventure s'oppose au retrait du secteur ouest du comté actuel de Bonaventure, prévu dans la nouvelle carte électorale.

Adopté à l'unanimité lors de l'assemblée annuelle de Québec Solidaire Bonaventure tenue le 25 mars 2008 à Maria